

Date de convocation :
1^{er} septembre 2018

Date d'affichage :
1^{er} septembre 2018

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 12
Absents : 5
Procuration : 0
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de COULANS-SUR-GEE

L'an deux mil huit, **le Jeudi six septembre** à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BRIFFAULT Michel, Maire.

Etaient présents : BRIFFAULT Michel, Maire, DEUX Marie-Reine, CHOPLIN Ludovic, MIDELET Christelle, TUDEAU Eric, CHABLE Claudine, COMPAIN Olivier, RICO Gérard, COTTEREAU David, Emmanuel de BEAUCOURT, MERIENNE Jean-Claude, LECRECQ Philippe

Absents excusés :

Absents : HONORE Francis, BAREAU Christiane, PAQUIER Lucie, MORICE Erwan, MORCHOISNE Irène

Formant la majorité des membres en exercice.

Ludovic CHOPLIN été élu (e) secrétaire conformément à l'article 2121-15 du CGCT

ORDRE DU JOUR :

- Lotissement « Les Jardins du Presbytère » étude de faisabilité établie par Sarthe Habitat
- Salle des Fêtes : désamiantage et démolition
- Aménagement rue du Tramway : cession de parcelles
- Extension réseaux Le Grand Clos : mode de passation du marché de travaux, des contrôles et marquage des réseaux
- CC LBN : Acquisition bâtiments St Denis D'Orques
- Aide à la voirie communale : travaux voirie
- Clôture sur muret école
- Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux : validation du projet
- création d'un groupe de travail sur le patrimoine et l'histoire de la commune.

Questions diverses

2018.09.01 - Lotissement « Les Jardins du Presbytère » étude de faisabilité établie par Sarthe Habitat.

M. le Maire reprend l'historique portant sur l'avancée du projet avec « Sarthe Habitat » du lotissement « Les Jardins du Presbytère » Lors de la séance du 15 mars dernier, le Conseil Municipal avait décidé de faire réaliser une étude pour examiner les différentes hypothèses de travail permettant la réalisation du projet.

Une première rencontre avait eu lieu le 15 mai dernier pour connaître les orientations du groupe de travail sur les critères de réalisation du lotissement. Le 21 juin dernier, le groupe de travail en charge dudit dossier a pris connaissance des résultats de l'étude de faisabilité. Les documents ont été transmis à

Pour : 9 voix

Nbre conseillers :
En exercice : 17
Présents : 11
Absents : 6
Procuration : 0
Votants : 11

Contre : 1 voix
Abstention : 1 voix

l'ensemble du Conseil Municipal afin que chacun puisse en prendre connaissance avant la réunion.

L'auteur de l'étude est présente pour présenter son étude et répondre aux différentes questions notamment financières de l'assemblée délibérante.

M. Olivier COMPAIN quitte la séance pour des raisons professionnelles.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal avec 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de continuer l'opération. Le groupe de travail va étudier les différents modes opératoires possibles : cession, régie, conduite d'opération ou concession pour une présentation lors du prochain Conseil Municipal.

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

2018.09.02 - Salle des Fêtes : désamiantage et démolition – choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux portant sur la démolition de l'ancienne salle des fêtes et construction d'une nouvelle salle multi-activités, M. Le Maire donne lecture des résultats de l'ouverture des plis se rapportant au lot « désamiantage et démontage de la salle des fêtes » ainsi que du rapport d'analyses établi par LC Développement.

Au vu de celui-ci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres, de retenir la proposition du groupement représenté par la SARL MTD, sis à Coulans sur Gée pour un montant total HT de 39 500 €.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

2018.09.03 - Aménagement rue du Tramway : cession de parcelles

Dans le cadre de l'aménagement de la rue du Tramway, M. Le Maire donne lecture du courrier de la SARL HOULBERT MENARD sollicitant l'acquisition d'une parcelle afin d'y implanter leur commerce au tarif maximum de 70 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la demande, précise que le cabinet a étudié le problème de la source, qui sera contournée et rappelle que le projet reste soumis au déclassement de la voirie pour le bornage de la surface exacte et à l'approbation définitive du PLU qui est en cours de révision.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

2018.09.04 - Extension réseaux Le Grand Clos : mode de passation du marché de travaux

M. Le Maire rappelle la délibération 2018.01.05 du 25 janvier dernier portant sur la volonté de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue du Grand Clos. Il indique qu'un dossier de demande de subvention au niveau de l'Agence de l'Eau a été déposé et que la commune a reçu un accord pour commencer les travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de lancer la réalisation des travaux selon une procédure adaptée. Une consultation sera également effectuée pour le contrôle des réseaux et le marquage des réseaux avant travaux.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2018.09.05 - Clôture sur muret école

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

M. Le Maire informe qu'il est nécessaire de refaire la clôture du muret de l'école. Des demandes de devis ont été faites auprès de différentes entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la société « Périmètre » sise à Montbazou (Indre et Loire) qui s'élève à 2 720.00 € HT soit 3 264.00 € TTC.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2018.09.06 - Aide à la voirie communale 2018 : travaux voirie

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

N'ayant pas reçu tous les devis sollicités selon le programme établi par la commission à ce jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne, à l'unanimité des membres toute délégation pour retenir et décider des travaux de voirie qui seront proposés à l'Aide à la voirie communale 2018. M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

2018.09.07 - Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux (SAGE): validation du projet

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

M. Le Maire rappelle que le SAGE a pour objet d'être un outil de planification et de gestion de l'eau sur le territoire. M. RICO fait une présentation de ce schéma. Il explique que, vu la complexité du dossier, il serait souhaitable, avant de délibérer, d'étudier les différents documents et de faire une présentation synthétique.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide de reporter leur décision au prochain Conseil Municipal d'octobre.

2018.09.08 - Création d'un groupe de travail sur le patrimoine et l'histoire de la commune

Pour : 11 voix
Contre : 0
Abstention : 0

M. Le Maire informe qu'il souhaiterait qu'un groupe de travail se forme pour réunir l'ensemble des documents en notre possession portant sur l'Histoire, le Patrimoine de la commune. Il serait, en effet, judicieux de recenser ce fonds culturel et de se rapprocher des Archives Départementales.

Après en avoir délibéré, le groupe de travail sera composé de M. BRIFFAULT, M. de BEAUCOURT, M. COTTEREAU, Gérard RICO, Philippe LECRECQ et M. Francis HONORE.

Deux demandes seront adressées à des membres extérieures de l'Assemblée.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Questions diverses :

- ✚ PLU : M. Le Maire rappelle que l'enquête publique portant sur la révision du PLU est en cours(du 8 septembre au 8 octobre inclus) et indique les Permanences du Commissaire Enquêteur à savoir, les samedi 8 septembre 9h00-12h00, mercredi 19 septembre 16h00-19h00 et le lundi 8 octobre 14h00-17h00.
- ✚ Chenil municipal : mise en place d'un règlement intérieur pour faire suite aux nombreuses divagations durant l'été
- ✚ Aménagement de la rue du Tramway : L'enquête publique portant sur le déclassement de la voirie se fera après celle du PLU

✚ Don de l'association Art et Civilisation du Maine suite à la visite de l'Eglise de Coulans. Un courrier de remerciement a été envoyé.

M. Le Maire clôt la séance à 23h30